

P. KAUCH

Chef du Service des Etudes
de la Banque Nationale de Belgique

081
K 16
n° 3

FRANÇOIS-PHILIPPE de HAUSSY

(1789-1869)

Premier gouverneur de la Banque Nationale

081
K 16
n°3

BRUXELLES-UNIVERSITE

FRANÇOIS-PHILIPPE de HAUSSY

(1789-1869)

Premier gouverneur de la Banque Nationale.

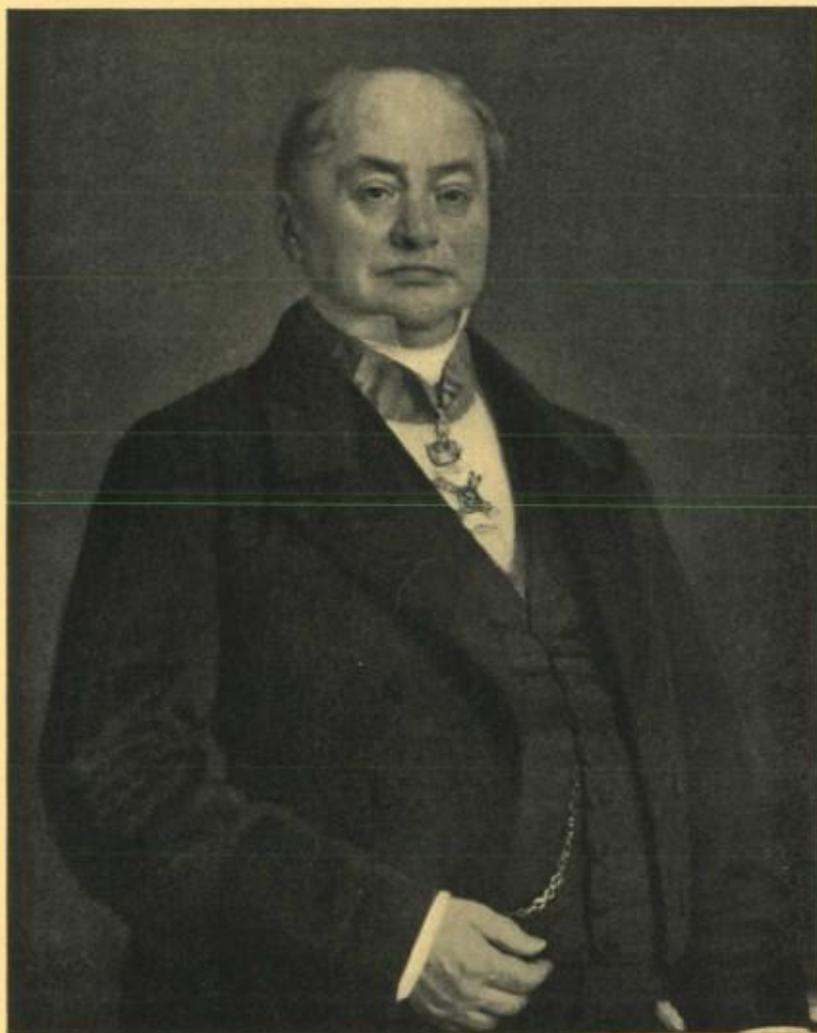
Le hasard qui si souvent semble gouverner la carrière des hommes, n'est parfois que le choix porté sur eux à raison de leur expérience particulière et de leurs qualités épanouies.

Il en fut ainsi de François de Haussy, homme de robe et homme d'affaires hennuyer, que rien ne semblait destiner aux fonctions de chef d'un grand établissement d'un genre tout nouveau en Belgique, et qui le devint malgré lui, parce que Frère-Orban avait pu se rendre compte de son dévouement à la chose publique, de son expérience de juriste, de sa connaissance de l'économie nationale, de ses relations amicales avec les dirigeants des instituts de crédit auxquels la Banque Nationale, dès sa création, allait enlever une source de revenus considérable.

Une vieille famille scabinale du Hainaut.

François de Haussy appartenait à une vieille famille noble d'origine picarde ⁽¹⁾ installée dans le Hainaut, probablement depuis le milieu du XVII^e siècle. Un de ses ancêtres fut maire de Houdeng-Aimeries avant 1692. Bien qu'il fût baron ⁽²⁾, il avait renoncé à porter son titre, suivant en cela la coutume de beaucoup de membres d'anciennes familles françaises qui s'adonnaient au commerce ou à l'industrie.

Son arrière-grand-père, un négociant, peu après s'être installé à Fontaine-l'Evêque, conquit un ascendant consi-



Portrait de François-Philippe de Haussy, peint par L. Robert (1866).



François-Philippe de Haussy vers 1820, d'après une miniature conservée par M. Croquet.

dérable dans la vie locale et devint bourgmestre. Son grand-père, Jacques Joseph, et son père, qui porta les mêmes prénoms, son oncle paternel, Augustin-Joseph, y remplirent également des fonctions scabinales.

Les deux premiers furent des avocats répandus dans le milieu des gens de robe montois, très huppé et si fermé que les bouleversements révolutionnaires n'en ébranlèrent pas les traditions ⁽³⁾.

C'est dans cet entourage que naquit le futur gouverneur de la Banque, le 3 juillet 1789 ⁽⁴⁾, treize jours après le serment du Jeu de Paume, onze jours avant la prise de la Bastille.

Sa prime jeunesse se passe pendant la tourmente, le Consulat et le Directoire. A peu près au moment où le général Bonaparte impose à l'Autriche la paix de Campo-Formio, en 1797, la mort lui enlève son père; à peu près au moment où le Premier Consul signa la paix de Lunéville et le traité de Florence, en 1801, il perd sa mère. Il a douze ans. Une de ses tantes paternelles et son parrain F.L. Audent, bourgmestre de Fontaine, d'une famille de magistrats, s'occupent de son éducation et de celle de ses trois sœurs.

Sa carrière est tracée : fils d'avocat, entouré d'avocats, il entre au barreau fort jeune, nourri de ce code civil tout neuf, dont la logique précise augmente son intérêt pour Napoléon. Il ne paraît pas d'ouvrage sur celui-ci qu'il ne range dans sa bibliothèque : c'est celle-ci que consultera Bourrienne, condisciple et secrétaire de l'Empereur, mais ministre d'Etat de Louis XVIII,

lorsqu'installé au château de Fontaine en 1828 ⁽⁵⁾, il mettra la dernière main à ses Mémoires, dont l'histoire attribue la rédaction à Villemarest ⁽⁶⁾.

Au barreau de Charleroi et de Bruxelles, Haussy se tailla une situation de premier plan. Il se spécialisa dans le droit commercial; il fut l'auteur des statuts de beaucoup de grandes affaires qui naquirent à l'époque et vivent encore. Il était impressionné par les avantages inhérents à la constitution des entreprises en société anonyme; il contribua largement à diffuser cette formule si propice à l'expansion industrielle du pays.

Comme ses ancêtres, il s'adonna à la politique. Il devint échevin de sa ville natale en 1817, mais le resta peu de mois ⁽⁷⁾. Ses ambitions dépassaient le cadre local. Lors des événements de 1830, il fut nommé membre suppléant du Congrès National pour Charleroi, où il exerçait sa profession. La Révolution le mit en évidence. En 1834 il fut élu au Sénat. Il le resta jusqu'au moment où il entra à la Banque Nationale, après s'être distingué par ses talents d'orateur ⁽⁸⁾. Il avait la parole élégante, claire et précise; il avait de l'élan; il se donnait toujours l'avantage de préparer ses interventions avec le plus grand soin.

Dans le monde politique comme dans celui du barreau, Haussy occupa une position très forte. Elle est attestée par ses liens avec les plus hautes personnalités, par l'amitié agissante que lui portait Rogier. Elle est illustrée également par les alliances de ses enfants. Sa fille aînée épousa Emmanuel de Prelle de la Nieppe, dont les ancêtres avaient été baillis de Châtelet; Barthel Dewandre, fils du premier avocat général auprès de la Cour de Cassation, avocat lui-même, vice-président du Sénat, se maria successivement avec deux de ses filles; son fils Edouard, sénateur de Thuin, prit comme femme la sœur du bourgmestre de Manage, le sénateur Paul Tyberghien; sa fille cadette s'unit à Charles-Emmanuel Demeure, conseiller à la Cour de Cassation.

François de Haussy, industriel et homme d'affaires.

Haussy évoluait en même temps dans le monde des affaires. Fontaine et Charleroi se trouvaient dans un des centres les plus impor-

tants de la sidérurgie hennuyère qui était en plein essor au début du dix-neuvième siècle. Par certains membres de sa famille, comme par ses relations, Haussy entra rapidement en contact avec beaucoup de ceux qui ont donné à la révolution industrielle un essor si remarquable en Belgique. Par sa première femme, Anne-Marie Desmanet d'Erquenne, morte après avoir mis au monde deux filles, il devint l'allié d'une famille de maîtres de forge des environs de Virelles (9). Par sa seconde femme, Amélie Despret d'Anor, il fut l'allié d'une autre famille de maîtres de forge du pays de Chimay.

Il s'intéressa très tôt à la clouterie, une spécialité fort ancienne de Fontaine, qui en était encore au stade des ateliers individuels dispersés. Il fonda, avec les frères Gilliot, d'Anvers, la Société des clouteries mécaniques de Fontaine-l'Évêque, sans doute la première usine de ce genre installée dans cette ville et sans doute aussi une des premières usines tout court du pays. « Elle fabriquait mécaniquement les clous hors tôles, les pointes de Paris hors fils, une tréfilerie étant une des divisions des ateliers. Cette affaire prospéra rapidement. Elle fut le centre d'essaimage vers la plupart des clouteries de Fontaine-l'Évêque » (10).

Haussy avait installé les ateliers dans une partie des bâtiments de l'ancien couvent des Récollets, que sa famille avait acquis après la Révolution française, au centre de la ville, à peu de distance de sa propre habitation, qui devint l'hôtel de ville de Fontaine en 1912 (11).

Il gardera pour cette clouterie une affection toute particulière, bien qu'elle fût probablement la plus petite des entreprises auxquelles il participa dans la suite. Il fut en effet associé étroitement à la fondation et à l'administration de la Société en participation des Forges de Sarrebruck, dont le centre industriel se trouvait à Burbach et qui fut le berceau de l'Arbed (12), des Forges de la Providence à Marchienne-au-Pont, de la Manufacture des glaces, verre à vitres, cristaux et gobeletteries (13).

C'est sans doute la dernière de ces créations qui exigea ses plus grands soins et qui, du point de vue de l'histoire économique du pays, fut la plus intéressante, parce qu'elle contribua à l'éclosion d'une des premières manifestations du phénomène de la concentration.

Dès 1828 Haussy était un des administrateurs

Monsieur,

J'ai une très grande joie de voir par vous
venir l'honneur de vous voir, je suis
gros en la bonté de vous rencontrer
je serai plus habile avec vous, je
suis avec la bonté de vous
au prochain, les ouvrages que vous
m'avez fait passer, ont été
autres hat l'avez, je vous serai
bien reconnaissant. Je la désire
de tout ce qui a été écrit de
lui. Je suis avec vous les sentiments
que vous m'avez inspirés,

Monsieur,

Vos très humble
serviteur
Bourrienne

Fontaine 12 Mars
1828

Comuy

Lettre de Bourrienne à F. de Haussy (12 mars 1828)
(Bibliothèque de l'Académie des Sciences, Lettres et
Beaux-Arts de Belgique - Fonds de Stassart).

des Verreries de Mariemont, érigées cette année-là en société anonyme, forme alors exceptionnelle. Peu à peu on verra cette verrerie et d'autres tendre à se grouper, afin d'augmenter leur productivité et de réunir les capitaux nécessaires pour acquérir un outillage perfectionné susceptible de rivaliser avec celui des grandes entreprises françaises.

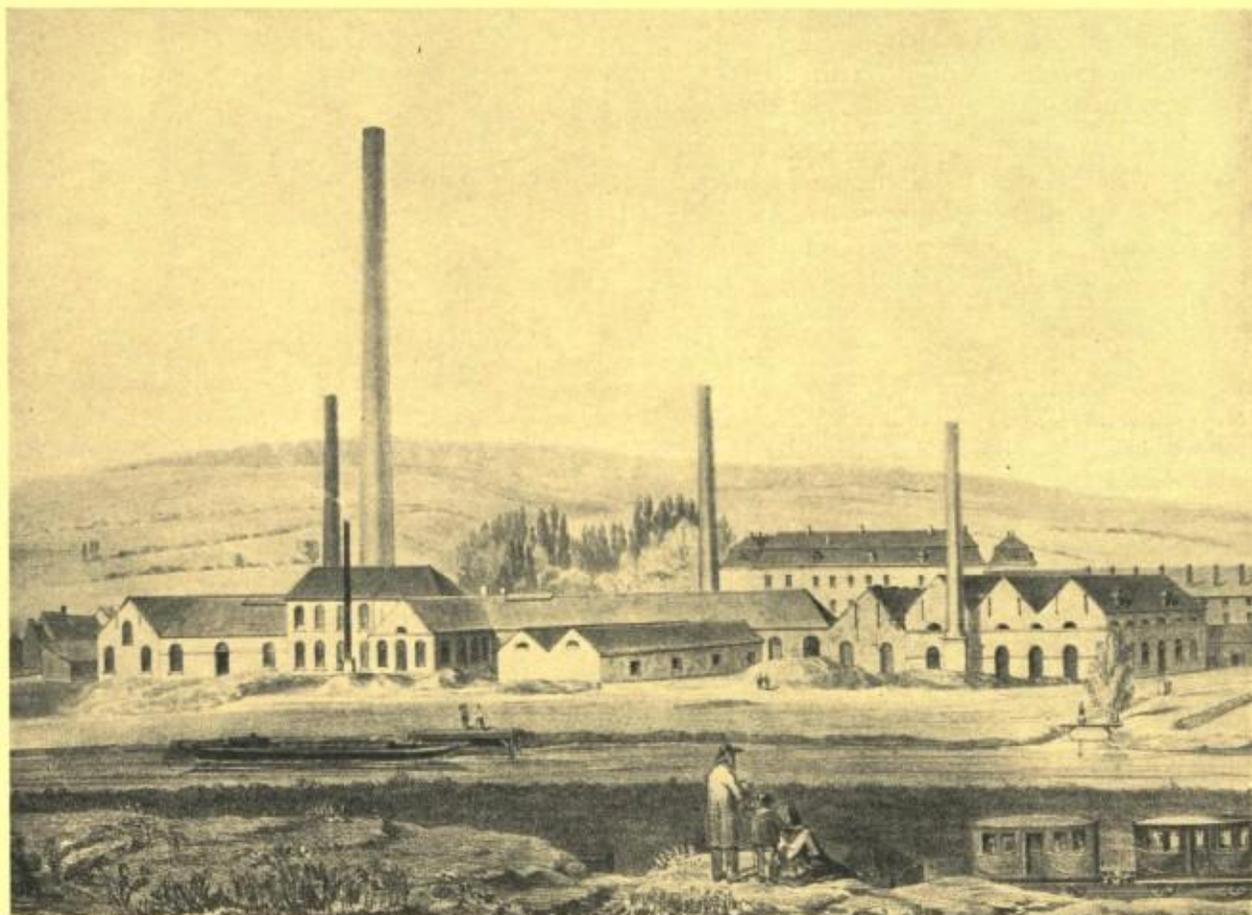
L'idée prit corps en 1835 lorsque la Société Générale créa deux puissantes filiales, la Société de Commerce de Bruxelles et la Société Nationale pour entreprises industrielles et commerciales. Ce furent les premiers trusts de valeurs industrielles au monde. Le comte d'Argout, ministre de Louis-Philippe, les appela, avec admiration, « les filles aînées de la Société Générale,

qui donnaient à leur tour des petites-filles à leur aïeule » (14). Une des plus importantes affaires que la Société Nationale patronna quelques mois après sa propre constitution fut la Manufacture. Haussy fut un des premiers artisans de celle-ci. Il comprenait les avantages considérables inhérents à une méthode de travail d'après laquelle « les mêmes hommes allaient tenir... une des premières fois, sinon la première fois en Belgique..., de la même cabine, le gouvernail de plusieurs établissements » (15). Il y fit apport, avec les Cossée, les Houtart, le baron de Stassart et d'autres, des Verreries de Mariemont, le groupe le plus important du trust après la Société Nationale; avec Drion et les Houtart, des Verreries de Lodelinsart qu'ils venaient d'acquérir peu auparavant en même temps qu'un titre permettant d'exploiter tous les brevets employés dans les célèbres manufactures françaises de Saint-Gobain et de Saint-Quentin. Se joignirent à eux les Verreries d'Heigne, à la

famille Houtart, et les Verreries de Jumet-Brûlotte, à la famille Drion (16). Par après, le Val Saint-Lambert, qui avait été autorisé, en 1826, à fabriquer des glaces, ce que les circonstances l'avaient empêché de faire, fut repris par la Manufacture.

Celle-ci construisit l'établissement de Sainte-Marie-d'Oignies sur les terres de l'Abbaye d'Oignies achetées au comte de Nivelles, et y exploita les nouveaux brevets. Le 5 mai 1840 eut lieu la première coulée. Peu après la société envoyait à l'exposition de 1841 des produits jugés dignes des meilleurs de France. Les résultats de l'entreprise répondirent à tous les espoirs du groupe dynamique qui l'avait mise sur pied. On utilisa les procédés les plus modernes; on recourut aux spécialistes les plus réputés.

La société suivit les progrès de la rationalisation qui contribua à augmenter rapidement la productivité des verreries belges. Entre 1834 et



Un aspect des Glaceries de Sainte Marie-d'Oignies vers 1860.

1847 celles-ci relevèrent la capacité de leurs fours de 20 p.c., et travaillèrent de façon à pouvoir soutenir avantageusement la lutte avec les produits étrangers. Sainte-Marie-d'Oignies et Floreffe, avec laquelle la première conclut un accord qui fut en grande partie l'œuvre de Haussy, libérèrent définitivement le marché belge de sa dépendance vis-à-vis de la France. Elles trouvèrent, pour leurs glaces, des débouchés partout dans le monde, sauf en France et en Russie dont les frontières leur furent pendant très longtemps interdites (17).

L'activité de Haussy ne se borna pas à la métallurgie ni à la verrerie. Il s'intéressa à bien d'autres secteurs industriels. Il fut un des fondateurs de la société anonyme des Moulins à vapeur et des Brasseries de Marchienne-au-Pont constituée en 1836, avec des représentants des familles de Cartier, de Pittuers de Buedingen, de Philippart et de Gaiffier d'Hestroy (18). En 1859, il créa avec Guillaume Lambert (19), un de nos plus brillants ingénieurs des mines, et Troye, gouverneur du Hainaut, la Société céramique G. Lambert et Cie, qui devint par la suite, ce qu'elle est encore maintenant, la Société céramique à Maastricht (20). Enfin, il fut le créateur de la « Leather Cloth Company », constituée à West-Ham, près de Londres, qui se spécialisa dans la fabrication de toiles cirées, dites « toiles cuir américaines » (21) et qui n'a pas cessé de prospérer.

François de Haussy dans le Ministère du 12 août 1847.

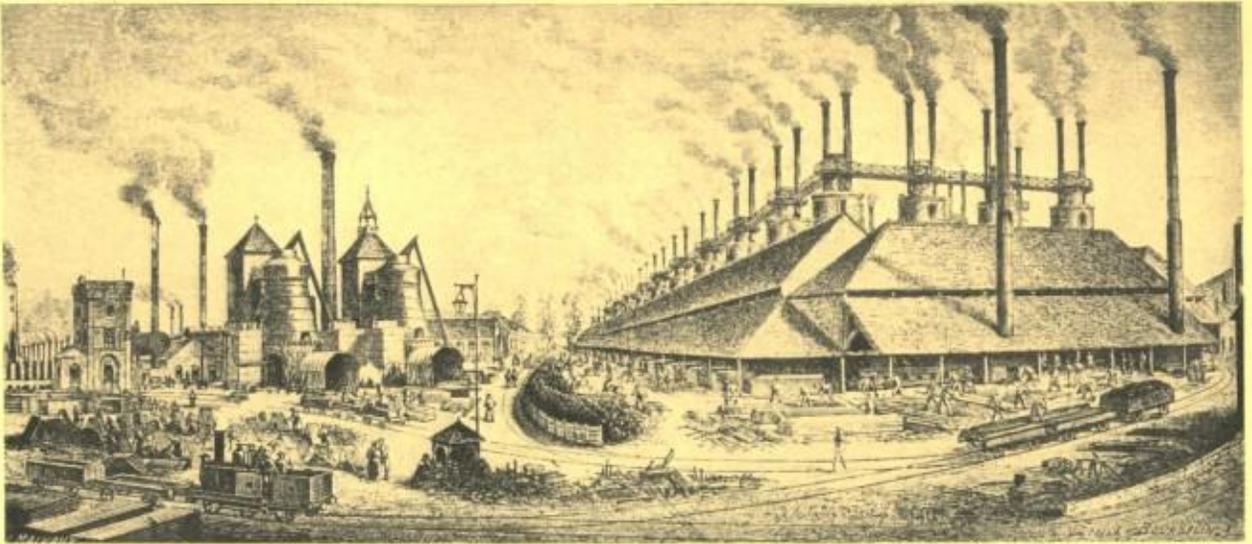
L'ascendant de Haussy n'était pas moins grand dans les milieux politiques que dans ceux du barreau et de l'industrie. Il appartenait au parti libéral qui, après les élections de 1847, avait pour la première fois dépassé en importance ses adversaires catholiques avec un programme jugé révolutionnaire. Ce programme exigeait l'indépendance du pouvoir civil de toute influence religieuse ou extra-légale et, comme conséquence, l'organisation de l'instruction publique à tous les degrés, sous l'autorité civile exclusivement, réserve faite de la liberté d'enseignement pour tout le monde; la réforme électorale, par l'abaissement successif du cens jusqu'aux limites fixées par la constitution; l'adjonction immédiate des capacités, l'amélioration du sort physique et moral des classes ouvrières, et, comme conséquence entendue mais non écrite, la resti-

tution des libertés communales et la réforme du système d'impôts publics et d'octrois communaux.

Le 12 août 1847 Rogier réussit, après combien de difficultés, à constituer un gouvernement qui réalisa peu à peu ce programme. Il se réserva le portefeuille de l'Intérieur; Haussy, qui avait longtemps hésité à l'accepter (22), prit le portefeuille de la Justice, Veydt celui des Finances, d'Hoffschmidt celui des Affaires étrangères, trois attributions qui plurent particulièrement à Léopold I^{er} (23); le général Chazal dirigea le département de la Guerre. Les Travaux publics furent confiés à un nouveau venu, jouissant d'une grande considération à Liège, mais que Bruxelles, que le Palais surtout regardaient d'un œil inquiet: Frère-Orban (24).

Le nouveau gouvernement se trouva devant une rude tâche, compliquée par les effets de la première grande crise économique, d'une longue dépression, de l'infinie misère des Flandres, et des événements de 1848 en France. Ce fut l'occasion pour cette équipe de faire une œuvre éminemment constructive sur le plan national autant que sur le plan international, au point qu'elle concilia, pour la première fois, au jeune royaume belge, la bonne grâce totale de ses garants.

Le ministre de la Justice eut un rôle délicat à remplir. Il fut mêlé aux débats qui soulevèrent peut-être le plus les foudres de l'opposition. Doté d'un sens aigu de l'équité et du droit, il n'hésita pas à encourir l'impopularité en redressant les erreurs d'interprétation de la loi commises avant son arrivée au département. C'est ainsi que, peu après l'installation du nouveau gouvernement, il annula une disposition testamentaire mettant à la disposition du clergé paroissial des sommes qui étaient destinées aux pauvres, ce qui mit le feu aux poudres. « La question de la liberté de la charité et de l'administration de la bienfaisance publique, qui devint... pendant plusieurs années, le pivot des luttes de parti, mit aux prises les chefs de la majorité et de l'opposition » (25). Haussy développa, avec une persévérance qui se moquait des attaques, les règles d'une jurisprudence nouvelle, dans une instruction générale qui parut le 10 avril 1849. C'est un document très étendu qui ne contient pas moins de huit sections traitant de toutes les questions soulevées par les dons et legs au profit des établissements publics et où l'on retrouve



Usines de la Providence à Marchienne-au-Pont vers 1860.

l'esprit à la fois large, clair et méticuleux de son auteur ⁽²⁶⁾.

Plus que jamais jusqu'alors, Haussy eut l'occasion de montrer au grand jour sa pondération, son dévouement à la chose publique, son respect de la parole donnée. On en eut un autre exemple lors des préliminaires à la réforme électorale. Rogier voyait dans l'abaissement du cens au minimum constitutionnel, non seulement une garantie d'entente entre les nuances de son parti, mais aussi « un gage d'union étroite, de concorde pour la Belgique entière et le moyen le plus sûr de consolider la monarchie populaire de 1831 » ⁽²⁷⁾. Le Roi, qui voyait la menace révolutionnaire se préciser à la frontière, se rangea à son avis. Par contre, Frère, Veydt et Haussy s'inquiétaient d'une réforme aussi radicale, craignant, selon les paroles du premier, qu'à ce taux-là on aurait des serviteurs et non des électeurs indépendants. Mais en dépit de la rigidité de ses principes, le ministre de la Justice, suivi par ses collègues, fit le sacrifice de ses scrupules ou de ses répugnances et suivit le chef d'équipe.

La réforme électorale devait aboutir, aux yeux de certains, à une réforme parlementaire. Jusqu'en 1848 il n'existait aucune séparation entre l'ordre législatif et l'ordre administratif, bien que la présence d'un certain nombre de fonctionnaires au sein du Parlement eût déjà soulevé des protestations. Désormais la question des incompatibilités était posée, surtout par l'opposition;

Rogier décida d'adopter une solution moyenne; mais la Chambre alla plus loin, prononçant une exclusion générale. Le projet fut approuvé par une faible majorité ⁽²⁸⁾, le gouvernement ne l'ayant défendu que mollement devant le Sénat et Haussy s'étant abstenu au vote.

Cette abstention ne fut pas du goût de Frère-Orban qui, peu auparavant, avait écrit à un de ses amis que Haussy était « insuffisant devant la Chambre » ⁽²⁹⁾, parce qu'il n'avait pas l'esprit agressif du bouillant tribun. Frère était d'ailleurs hostile aux incompatibilités qui venaient d'être votées. Dans la suite il s'opposa à toute extension des interdictions, il n'en voulut ni pour le gouverneur de la Banque Nationale ni pour la direction de la Caisse d'Épargne, étant convaincu que « l'exclusion des fonctionnaires publics de la législature, bien loin de fortifier le pouvoir » avait eu « pour effet de l'affaiblir... » ⁽³⁰⁾.

La nostalgie de la vie privée.

Bien qu'attiré par la vie publique, Haussy n'avait accepté de faire partie du cabinet qu'avec une vive répugnance, pour ne pas laisser avorter une combinaison ministérielle qui assurerait le triomphe de l'opinion libérale ⁽³¹⁾.

Dans la suite il ne demanda qu'à passer le flambeau; comme Rolin et d'autres de ses collègues il avait promis son concours pour peu de temps. Les honneurs ne tentaient guère Haussy

par eux-mêmes; il avait rempli ses engagements vis-à-vis de ses amis politiques; il avait négligé ses intérêts personnels et sa vie familiale, à laquelle il tenait beaucoup; enfin des deuils cruels l'avaient frappé. En été 1848 il écrivit à Rogier : « J'ai perdu une fille que j'adorais ⁽³²⁾, je viens d'en perdre une autre non moins aimée ⁽³³⁾. Ces coups successifs m'ébranlent et me démoralisent. Je perds courage et je crains, dans cette situation d'esprit, d'être pendant longtemps peu propre aux affaires... Ma santé a souffert des suites (de mon entrée dans le gouvernement); une vie trop sédentaire a succédé aux occupations actives dont j'entremêlais ma vie de cabinet » ⁽³⁴⁾.

Rogier, auquel le départ de Veydt et les velléités démissionnaires de Rolin causaient déjà de sérieux embarras, finit par avoir raison du découragement de François de Haussy. Mais l'an d'après celui-ci revint à la charge, trouvant une raison suffisante dans l'obstruction que faisait le Roi à la signature d'arrêtés sur les legs collectifs. La lettre qu'il envoya au Chef du cabinet pour lui faire part de sa décision mérite d'être citée; elle montre sur le vif certains aspects peu connus de la vie gouvernementale.

Bruxelles, le 27 août 1849.

« Mon cher Rogier,

» A la suite de notre conseil du mois dernier, j'ai envoyé à Van Praet ⁽³⁵⁾ la correspondance qui établit que nous sommes parfaitement d'accord sur cette question. D'après cela et ce qui avait été dit au conseil, je devais croire que les arrêtés d'Anvers m'auraient été renvoyés de suite, mais voilà trois jours que le Roi est revenu et j'ai reçu tout à l'heure une botte d'arrêtés dont ceux-là ne font pas partie; je les recevrais même maintenant signés par le Roi sous la date du 20 courant, dernier jour du délai, que je ne sais si je pourrais les faire publier en présence de l'article 125 de la loi provinciale. Quant à l'arrêté dans l'affaire Léonard que j'ai envoyé il y a plus de deux mois, il n'en est pas plus question que s'il n'existait pas.

» Cette position est intolérable; je ne puis me résigner à la subir plus longtemps, et, si je désire avoir un entretien avec vous avant d'envoyer au Roi ma démission, ce n'est que pour nous concerter sur les moyens d'opérer ma retraite de la manière la moins préjudiciable pour notre opinion, car venant à la suite des attaques dont j'ai été l'objet de la part de la presse catholique, le parti clérical la considérera comme une victoire.

» J'espère que vous reviendrez ce soir, dites-moi l'heure qui vous convient le mieux demain matin. Nous avons à causer sérieusement.

» Votre très affectionné
de Haussy. »

Le ministre de la Justice renonça une fois encore à son projet de retraite, par dévouement pour son ami. Toutefois, en juillet 1850, Rolin s'en allant, il renouvela sa demande. Cette fois

ses collègues acceptèrent, à la condition cependant qu'il leur rendit le service d'occuper les fonctions de gouverneur de l'institut d'émission qui venait d'être créé peu auparavant ⁽³⁶⁾.

Que ce fut là un service peut sembler étonnant à qui ne se rapporte pas aux circonstances. Quand Paul Hymans qui, pour avoir fouillé les archives de Frère-Orban, était bien au courant de la question, raconta un jour « qu'il fallut faire des démarches personnelles pressantes pour déterminer des hommes sérieux à accepter les fonctions de directeur de la Banque Nationale, une douce hilarité s'empara de l'auditoire » ⁽³⁷⁾. Rien n'était plus vrai cependant et ce fut, pour le gouvernement, pour Rogier et Frère-Orban en particulier, un soulagement d'entendre Haussy redemander sa liberté qui lui fut accordée sous la pression d'un chantage amical.

Pour Haussy ce fut un sacrifice dont l'importance ne lui apparut clairement qu'au bout d'un certain temps.

Le premier gouverneur et le fondateur de la Banque Nationale.

Le premier gouverneur de la Banque Nationale fut l'artisan de la réussite rapide du nouvel institut d'émission ⁽³⁸⁾.

Ses talents d'administrateur et ses connaissances de juriste le servirent admirablement. C'est à sa logique que la Banque doit d'avoir reçu dès le début son caractère de société privée. Que la loi organique prévoyait la création de la Banque sous la forme d'une société anonyme est vrai. Encore fallait-il constituer la Banque sous cette forme selon les règles du droit commun. Frère-Orban jugeait cette formalité inutile, le caractère privé de la Banque étant affirmé par la loi. D'aucuns étaient de son avis. Mais Haussy ne l'était pas. Il passa outre les conseils d'un ministre impatient et fit constituer le pacte social selon les règles ⁽³⁹⁾.

Ainsi le statut de la Banque fut nettement établi; les contestations sur ce statut — combien nombreuses à une époque comme la nôtre — devinrent sans fondement grâce à l'esprit vigilant d'un homme aux idées claires, qui n'hésita pas à faire la leçon à un ministre pressé au point de considérer le droit comme secondaire parce que trop habitué à faire la loi.

Mais il fit bien plus : il forgea les traditions

de l'institut d'émission et fixa les règles non écrites qui dirigent son activité. Ce fut long, difficile et pénible. Sauf en Angleterre et en France, il n'y avait pas d'exemples dont on pouvait s'inspirer valablement; encore la situation était-elle, en Belgique, entièrement différente. La vieille dame de Threadneedle street était solidement ancrée dans des traditions séculaires qu'elle ne transmettait pas et qui d'ailleurs étaient nées dans un marché de l'argent et des capitaux sans pareil. La Banque de France, créée pour servir les desseins napoléoniens avait, à tant de reprises déjà, enfreint les règles prescrivant une stricte opposition à un financement abusif des besoins du Trésor, qu'elle ne pouvait guère inspirer la politique bancaire en Belgique.

Haussy se trouva d'ailleurs placé devant une série de problèmes particuliers surgis des circonstances. Il lui fallut faire ressortir que la Banque, considérée comme seule dispensatrice de crédit possible lors de sa création, ne comptait pas s'ériger en rivale de la Société Générale; il lui fallut apprendre à ceux qui attendaient de l'institution qu'il dirigeait la solution de tous leurs maux, que celle-ci ne pouvait opérer que selon des normes précises, tenant compte avant tout de l'intérêt général; il lui fallut, après le départ de Frère-Orban, résister à des ministres qui étaient les ennemis politiques de celui-ci et qui se firent, des droits que la loi organique de la Banque leur accordait, des armes contre la jeune institution.

Ces obstacles, il les vainquit un à un grâce à son intelligence systématique, et au don qu'il avait de poursuivre jusqu'au bout les projets qu'il avait conçus à longue échéance, grâce également au fait qu'il était très au courant, par ses relations étendues et diverses, des besoins réels du pays.

Des exemples, ce n'est pas ici le lieu d'en citer de nombreux. Mais il en est un qui mérite d'être rappelé en détail, parce qu'il paraît résumer toutes les qualités de l'homme éminent que fut le premier gouverneur de la Banque.

Où François de Haussy détermine la place du gouverneur dans l'administration de la Banque Nationale.

Lorsque Liedts devint ministre des Finances, il mena la vie dure à la nouvelle institution et alla jusqu'à mésuser de ses pouvoirs (40). En

1854 par exemple, il subordonna son autorisation à l'émission d'une nouvelle tranche de billets, à l'appel du capital non versé de la Banque. « Normalement cet appel ne devait pas être fait avant le 1^{er} octobre 1858. Mais la Société Générale semble avoir agi dans les coulisses; il ne lui aurait pas déplu de mettre en difficulté la Banque de Belgique qui détenait encore un gros paquet d'actions partiellement libérées et qui aurait dû soit vendre à des cours probablement en baisse, soit restreindre ses opérations actives » (41).

En principe l'appel du complément de capital n'était donc pas obligatoire. En fait cet appel était même inutile : la Banque n'avait guère l'usage d'argent frais. Il apparaissait que Frère-Orban avait eu raison de dire qu'une banque d'émission pouvait fonctionner sans capital. Mais le ministre des finances se montra intraitable, quoique ses exigences fussent arbitraires; elles furent dénoncées comme telles à la Chambre en mars 1855.

La réponse à Liedts provoqua une scission au sein du conseil. La majorité, conduite par J.R. Bischoffsheim, refusa de se rendre aux arguments du ministre, forte de son droit. Le gouverneur par contre jugeait que verser le complément du capital était conforme aux véritables intérêts de la Banque dans les contingences créées par Liedts, parce qu'elle devait se trouver au-dessus de la mêlée. Haussy était aussi intransigeant dans ses idées que Bischoffsheim. La discussion se prolongea. Elle s'envenima lorsque, la majorité du Conseil ayant décidé d'envoyer à Liedts une lettre de refus, Haussy déclara qu'il se réservait de transmettre au Ministre ses pro-



(Edit. Nopère, photo E. Thill.)

Résidence de la famille de Haussy, actuellement Hôtel de Ville de Fontaine-l'Évêque.

testations personnelles contre l'attitude de la majorité.

A cette occasion, la position du gouverneur au sein du Conseil fut débattue à fond. Bischoffsheim prétendit que le gouverneur était avant tout membre du Conseil comme les autres directeurs, avec la différence qu'il est nommé par le Roi et qu'il a des devoirs plus étendus prescrits par les statuts; mais il lui déniait le droit de correspondre avec le gouvernement en dehors de l'administration sauf dans la mesure où les statuts l'obligeaient à suspendre et dénoncer toute décision qui serait contraire soit à la loi, soit aux statuts, soit aux intérêts de l'Etat. Il insista sur le fait que le gouverneur n'avait pas à rendre compte de sa gestion au ministre, ni surtout à lui communiquer les divergences d'opinion qui se manifestaient au conseil, pour éviter que soit affaiblie la valeur morale de la majorité.

Tel n'était pas l'avis de Haussy qui entendait garder intact le droit qui lui appartenait de correspondre avec le gouvernement au sujet des affaires de la Banque et de lui signaler tous les faits ou décisions quelconques qui lui paraissaient contraires à la loi, aux statuts ou plus généralement aux intérêts de l'Etat. En déclarant au conseil qu'il se réservait d'en faire usage, il jugea faire envers lui « un acte de franchise à l'abri de tout blâme ». Sa volonté tenace gagna la partie. Peu à peu ses collègues se rangèrent à son avis; pour sauver la face ils décidèrent cependant de faire part de leur opinion personnelle au ministre ⁽⁴²⁾. Mais Haussy était parvenu à établir nettement, vis-à-vis de collègues que l'indépendance de la Banque aveuglait sur les devoirs d'intérêt public de celle-ci, sa position prééminente, son rôle de « conscience » de l'établissement.

Vingt années de présidence du conseil.

Pendant près de vingt ans Haussy présida aux destinées de la Banque avec une autorité qui ne fut plus contestée par ses collègues après l'incident de 1854, avec une vigilance qui ne fut jamais trouvée en défaut. Il fut le noyau du conseil, de ce groupe d'hommes dont les compétences réunies et les relations d'affaires étendues ne parvenaient pas toujours à contre-balancer les défauts d'une indépendance un peu trop centrifuge. Il fut aussi le véritable chef de la Banque dont il dirigeait la politique et surveillait la ges-

tion journalière avec le directeur-secrétaire, le directeur-trésorier et le commissaire du gouvernement, qui, à l'époque, était full-time et rémunéré à l'égal des directeurs.

Un de ses grands mérites fut de choisir pour les comités, les comptoirs d'escompte et la direction des agences des personnalités de premier plan, qui abondaient parmi ses relations en province : Tesch à Arlon, Drion, Puissant, Brichart et Nique à Charleroi, Wasseige et Kegeljan à Namur, Sigart-Capouillet à Namur, Demeure à Bruxelles, tant d'autres industriels, banquiers et hommes d'affaires ailleurs.

Il fut un modèle de gouverneur. Il avait l'intelligence prompte et nette, l'esprit de décision, la pondération requise, la volonté nécessaire pour faire triompher l'intérêt d'une Banque en butte aux sollicitations abusives d'un monde avide de crédit et aux injonctions souvent immodérées du ministre des finances. Il avait une connaissance approfondie du droit et un sens aigu des limites que celui-ci trace à l'exercice de la liberté, qualité essentielle dans une période où la législation évolue vite et où l'expansion économique fait souvent sauter les limites de la loi. Il avait l'amour de la clarté et fit de la Banque ce que le législateur avait voulu qu'elle fût : une maison de verre. Ses rapports à l'assemblée générale des actionnaires sont touffus, directs, complets.

Il avait une conception saine et progressive des obligations sociales du chef d'entreprise. Il fut d'ailleurs aidé puissamment dans les réalisations qu'il signa dans ce domaine par les grands philanthropes que furent Bischoffsheim et De Pouhon. Mais alors que ceux-ci agissaient surtout par vertu de charité chrétienne, la charité constituant depuis le moyen âge le seul remède reconnu à la misère des travailleurs, Haussy agissait déjà par ce qu'on appelle maintenant le sens social. Il contribua aux œuvres, absolument remarquables pour l'époque, que la Manufacture des Glaces réalisa au profit de son personnel et travailla dans le même sens à la Banque Nationale.

Son activité en dehors de celle-ci contribua beaucoup à une compréhension exacte des besoins du commerce et de l'industrie. Aucun des secteurs familiers à ses directeurs ne lui était étranger; il en faisait pour ainsi dire la synthèse. Bischoffsheim était une sommité de la haute



(Photo E. Thill.)

Le pavillon Walckiers dit « Le Belvédère » vers 1905, résidence de F. de Haussy de 1854 à 1867.

banque internationale, il avait des participations dans les chemins de fer et les charbonnages; De Pouhon était passé maître dans l'art des marchés financiers, il était associé à nombre d'entreprises coloniales; Prévinaire était un des grands chefs de l'industrie textile tant en Belgique qu'en Hollande. Mais Haussy avait des intérêts dans la métallurgie, la verrerie, la glacerie, le textile, la céramique, en Belgique, en France, en Angleterre, aux Pays-Bas; il était répandu dans les milieux de la haute banque belge et française : Meeus, Coghen, Fortamps étaient ses amis à Bruxelles, Mallet était son ami à Paris. Sa réputation d'homme intègre était bien assise dans tous les milieux politiques. Il avait l'appui du barreau. Il avait l'oreille du Souverain.

La vie privée d'un homme de bien.

François de Haussy partagea sa vie entre ses multiples obligations professionnelles et sa famille. Il n'était pas friand de manifestations mondaines. On le voyait peu dans les cercles où tant de ses collègues se plaisaient, ceux où se côtoyaient la noblesse et la haute bourgeoisie : les salons de la rue Royale et du Quartier Léopold. La baronne Willmar, chronique vivante de ce monde fermé, ne le cite nulle part dans ses lettres, alors qu'elle connaît fort bien ses collègues De Pouhon, Prévinaire, Bischoffsheim, Deswert, Jamar.

Le peu de temps que lui laisse son travail, le gouverneur le consacre aux siens et à ses amis. Aussitôt qu'il en a le loisir il se rend aux Récollets, sa demeure de Fontaine. Après 1854, il se rend à Laeken, où il a acquis, à une portée

d'arquebuse du palais royal, le délicieux pavillon construit, dans le goût des villas italiennes, par le célèbre vicomte Edouard de Walckiers. Léopold II le lui achètera en 1867 ⁽⁴³⁾ et y établira la princesse Clémentine ⁽⁴⁴⁾.

Le domicile de Haussy est un lieu de rendez-vous pour les hommes d'affaires les plus entreprenants de l'époque : le comte de Meeus, le comte Coghen, le comte de Baillet, Rittweger, pivots de la Société Générale; Victor Tesch, un des principaux fondateurs de la Providence, de la Société des Hauts-Fournaux et Forges de Dudelange, président de la Compagnie des chemins de fer du Luxembourg; Houtart-Cossée, le baron de Macar, Hennekinne, Briart, le baron de Stassart. Ils se mêlent aux avocats et aux juristes les plus connus de Bruxelles et de province : le comte de Sauvage, président à la Cour de Cassation et tant d'autres membres de cette Cour, Nicolas Berger, président du tribunal d'arrondissement d'Arlon, Charles Biourge, avocat à Charleroi; aux savants et aux techniciens les plus progressifs : Lambert, Kemlin, Stas, Saintelette.

C'est dans cette atmosphère que le premier de nos gouverneurs finit sa carrière, chargé d'ans, mais non vieux. Son écriture est toujours ferme : une écriture de l'Ancien Régime nourrie des sèves substantielles du Hainaut, province solide et indépendante plus qu'aucune autre province belge. Ses décisions sont toujours aussi sages; son ascendant est plus grand que jamais; il est seul capable de maintenir l'unité parmi ses vieux collègues dont les humeurs s'aigrissent.

Il mourut octogénaire, le 19 octobre 1869, dans l'hôtel qu'il avait eu tant de satisfaction à voir construire, face à la Collégiale.

Lorsque son corps fut transporté en grande pompe à Sainte-Gudule, les cordons du poêle furent tenus par le vice-gouverneur Prévinaire, et par trois de ses anciens collègues du Cabinet du 12 août 1847 qui avait fait, à la Belgique; « l'économie d'une Révolution » : Frère-Orban, Rogier, Veydt.

C'était la première fois qu'à un gouverneur, un autre gouverneur devait succéder. On le chercha pendant des mois. Jamais il n'y eut pareil interrègne

Mais l'âme de Haussy continua à vivre dans les conseils de la Banque. Ce que fit Haussy, il le

fit de façon durable. Toutes les entreprises industrielles à la création desquelles il collabora survivent. Quant à la Banque Nationale, elle est devenue la Banque Nationale de Belgique. Jus-

qu'à présent ses gouverneurs n'ont cessé de travailler dans le bureau de François de Haussy, sous le regard serein et pétillant du premier de leur lignée.

NOTES.

En dépit de la carrière remarquable de François de Haussy, aucune notice biographique digne de mention ne lui a été consacrée. Ch. ROUSSELLE (Biographie montoise du XIX^e siècle. Mons, 1900, p. 5) et A. TILLOT (Les gouverneurs de la Banque Nationale de Belgique, 1850-1905. Bruxelles, pp. 1-2), ont fourni quelques indications sujettes à caution. Nous avons heureusement trouvé un appui très bienveillant auprès des descendants de François de Haussy : MM. Albert et Paul Dewandre, J. Croquet, le baron A. de Dorlodot; auprès de la direction de la Société Générale de Belgique, de l'A.R.B.E.D., de la Leather Cloth Company à Londres, de la Société Céramique de Maestricht; de M. Van Holsbeek, greffier en chef de la Cour de Cassation; de M^{me} Scufflaire, archiviste aux Archives du Royaume à Mons et de M. Bol-sée, archiviste aux Archives générales du Royaume à Bruxelles; des administrations communales de Mons et de Fontaine-l'Évêque; de M. J. Hanquinet, bâtonnier du Conseil de l'Ordre des avocats de Charleroi; des associations libérales de Charleroi et de Bruxelles; de M. V. Lefebvre, professeur à l'Université du Travail de Charleroi; de M. Gh. Hecq, instituteur dans la même ville; de M. Fabri, agent de la Banque Nationale à Arlon; de tant d'autres personnes et institutions qu'il serait trop long de mentionner ici. M^{me} J. Degueldre nous a facilité la tâche par ses recherches aux archives de Fontaine-l'Évêque. Sans ces précieux concours, la présente notice n'aurait jamais vu le jour.

(¹) Une branche des Haussy était encore installée en Picardie au XIX^e siècle. Un de ses membres fut créé baron d'Empire le 10 avril 1811 (RIETSTAP, Armorial Général). Haussy est un ancien village du Hainaut, à présent commune du Nord. A. TILLOT signale que la branche aînée possédait la baronnie de Robécourt, ce qui est sans doute une fausse graphie pour Ribécourt (Chronique Immobilière et Financière, 11 février 1906).

(²) Le baron François-Philippe de Haussy, gouverneur de la Banque, figure dans l'annuaire de la noblesse de 1870.

(³) Les témoins du mariage de Jacques-Joseph de Haussy et d'Ursule-Louise de Wesemael, parents de François de Haussy, furent P.J. Harmignies, avocat à la Cour souveraine de Hainaut, greffier de la Cour féodale, L.E. Petit et A.J. Paridaens, avocats à la même Cour (22 août 1785). Les témoins de François de Haussy et d'Anne-Marie Desmanet, sa première épouse, furent P. Harmignies, notaire royal à Mons, Ph. Vanderlinden, avocat à Bruxelles, L. Maghe, bourgmestre de Fontaine-l'Évêque, L. Duwooz, juge de paix à Thuin (10 juin 1818). Son parrain fut F.L. Audent, bourgmestre de Fontaine-l'Évêque.

(⁴) A Mons.

(⁵) Le château de Fontaine appartenait à la famille de Mayrhoen puis de Rodoan (voir P.A. MASSET, Histoire de Marchienne-au-Pont. Malines, 1893, p. 638).

(⁶) L.A. FAUVELET de BOURRIENNE, Mémoires. Bruxelles, 1829.

(⁷) Du 27 août 1817 jusqu'au 26 mars 1818.

(⁸) L. HYMANS, La Belgique contemporaine. Bruxelles, 1884, p. 182.

(⁹) P.A. MASSET, o.c., p. 73.

(¹⁰) Renseignements fournis par M. P. Dewandre. Sur l'histoire de la clouterie à Fontaine-l'Évêque, voir : M.N. BRIAVOINNE, Sur les inventions et perfectionne-

ments dans l'industrie depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours (Mémoires couronnés par l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, t. XIII). Bruxelles, 1838, p. 134; A.G. DEMANET, Recherches historiques sur la ville et la seigneurie de Fontaine-l'Évêque (Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut). Mons, 1880, pp. 113-114, et 1884, pp. 293-395; du même : Fontaine-l'Évêque, Etude de géographie et d'histoire locale. Bruxelles, 1885, pp. 9-10; Ch. GENIART, Les industries à domicile en Belgique, vol. III, L'industrie cloutière en pays wallon (Royaume de Belgique, Ministère de l'Industrie et du Travail), Bruxelles, 1900, pp. 41-42; P.A. MASSET, o.c., pp. 129-131; J. LEWINSKI, L'évolution industrielle de la Belgique. Bruxelles, 1911, pp. 30-31.

(¹¹) P.A. MASSET, o.c. 185.

(¹²) Il fut membre du conseil de surveillance de cette société, dès sa fondation, le 22 juin 1856. Elle devint la Société anonyme des Mines du Luxembourg et des Forges de Sarrebruck en 1862. En 1911, cette société entra en liquidation et apporta son actif net à la S.A. des Hauts Fourneaux et Forges de Dudelange, qui, à cette occasion, prit le titre de S.A. des Acieries réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed) (Renseignements fournis par l'Arbed le 20 octobre 1951).

(¹³) Sur la Manufacture, voir : M.E. PERROT, Revue de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1841. Bruxelles, 1841, pp. 290-291; E. VAN BRUYSSSEL, L'industrie et le commerce en Belgique. Bruxelles, 1868, p. 45; E. VAN BEMMEL, Patria Belgica. Bruxelles, 1875, p. 111, p. 232; Le centenaire des cristalleries du Val Saint-Lambert, 1826-1926, 1926, pp. 34-36; Verres et silicates industriels, t. VIII, 1937, 15 et 25 février, 5, 15 et 25 mars, 5, 15 et 25 avril, 5 mai : V. LEFEBVRE, Les verreries à vitres et les verriers du Hainaut depuis le XV^e siècle (Publications de l'Université du Travail du Hainaut), 1938, pp. 45-46.

(¹⁴) Cfr. Le Centenaire de la Société Générale de Belgique, 1822-1922, Bruxelles, 1922, pp. 49-50; V. LEFEBVRE, o.c., p. 45.

(¹⁵) Verres et silicates industriels, t. VIII, 5 avril 1937, p. 112.

(¹⁶) A l'assemblée générale de la Manufacture tenue le 29 juin 1846, sur 9.039 actions émises, la Société Nationale possédait 2.120 actions, Ch. Mallet et Alph. Mallet, banquiers à Paris, 3.377, le comte Cogen 509, Hennekinne 294, de Haussy 217, la Société Générale 196.

(¹⁷) Comptes-rendus du Conseil d'Administration de la Manufacture figurant dans les archives du baron de Dorlodot. Sur le développement de l'industrie de la glacerie, qui est encore loin d'être bien connue, voir M. E. PERROT, o.c., pp. 290-291; Le centenaire des cristalleries du Val Saint-Lambert, 1826-1926, p. 23; V. LEFEBVRE, o.c., pp. 45-46; E. VAN BRUYSSSEL, o.c., p. 45; E. VAN BEMMEL, o.c., t. III, pp. 232 et ss.

(¹⁸) Sur cette entreprise, voir P.A. MASSET, o.c., pp. 451-452.

(¹⁹) Cfr. A. RENIER, Une mémorable figure : l'ingénieur des mines Guillaume Lambert, in : Annales des Mines de Belgique, 1943, t. XLIV, 2^e livr., pp. 399-422.

(²⁰) Renseignements fournis par la Société Céramique de Maestricht, le 30 août 1951. Cfr. aussi A. RENIER, o.c., p. 405.

(21) Renseignements fournis par M. P. Dewandre, le 15 mars 1951. Il est intéressant de noter que l'ameublement des nouveaux locaux de la Banque en 1868 comporte une série de fauteuils en « cuir américain ».

(22) E. DISCAILLES, Charles Rogier, 1800-1885, d'après les documents inédits. Bruxelles, 1893-1895, t. III, p. 349.

(23) P. HYMANS, Frère-Orban, Bruxelles, 1905, t. I, p. 184.

(24) E. DISCAILLES, o.c., t. III, pp. 177, 180, 181.

(25) P. HYMANS, o.c., t. I, p. 184.

(26) Pasinomie, 1849, p. 212.

(27) E. DISCAILLES, o.c., t. III, p. 239.

(28) P. HYMANS, o.c., t. I, pp. 208-209.

(29) Frère-Orban à Delfosse, 20 avril 1848 (Archives générales du Royaume, Fonds Frère-Orban).

(30) P. HYMANS, o.c., t. I, pp. 209-210.

(31) Haussy à Rogier, 17 août 1848. E. DISCAILLES, o.c., t. III, p. 349, note 1.

(32) Marie-Joséphine, morte à 14 ans et trois mois, en août 1843.

(33) Lucie, qui le 6 octobre 1847, avait épousé Barthel Dewandre, avocat, fils du Premier avocat général auprès de la Cour de Cassation, qui devint sénateur, Barthel Dewandre épousa peu après la seconde fille de F. de Haussy, Jenny, dont il eut sept enfants et qui, née le 13 août 1830, mourut en 1908.

(34) E. DISCAILLES, o.c., loc. cit.

(35) Sur Van Praet, Ministre de la Maison du Roi, voir C. BRONNE, Jules Van Praet, Bruxelles, 1943, 70 pp.

(36) E. DISCAILLES, o.c., t. II, p. 352.

(37) P. HYMANS, Pages libérales. Bruxelles, 1936, p. 190.

(38) Revue B.N.B., février 1951, pp. 1-14.

(39) Archives de la Banque Nationale, 1^{er} registre des procès-verbaux du conseil d'administration.

(40) P. KAUCH, La Banque Nationale de Belgique, t. I, 1850-1918. Bruxelles, 1950, pp. 112 et ss.

(41) Id., ibid., p. 114.

(42) Archives de la Banque Nationale, Procès-verbaux du conseil d'administration, 26, 30 septembre, 12, 14, 19 octobre, 4, 9, 11, 14, 18 octobre 1853.

(43) « Cette habitation de plaisance n'a pas été conservée tout à fait dans l'état où elle se trouvait lorsque M. Fr. de Haussy, gouverneur de la Banque Nationale, la céda à S.M. le Roi. Des annexes assez vastes y ont été accolées latéralement et derrière, et on l'a coiffée d'un belvédère à coupole ». Cfr. A. COSYN, Laeken ancien et moderne, Bruxelles, 1904, pp. 102, 195 et 196. F. de Haussy céda le pavillon Walckiers, appelé plus tard pavillon du Belvédère, à Léopold II, en 1867. C'est dans ce pavillon aménagé que le Roi installa la princesse Clémentine lorsqu'il eut établi la baronne de Vaughan dans la villa Vander Borcht, « si bien que, lorsque le Roi venait chez moi ou moi chez lui, écrivit la baronne, sa fille, toujours aux aguets derrière ses fenêtres, ne manquait pas de nous voir, ce qui l'irritait fort ». (Baronne de VAUGHAN, Souvenirs de ma vie. Paris, 1936, p. 95.)

(44) L'enterrement eut lieu en grande pompe (voir l'Echo du Parlement belge, 24 et 26 octobre 1869; l'Indépendance belge, 25 octobre 1869). La décoration funéraire de l'hôtel fut confiée à Beyaert. Au coût de cette entreprise « je n'ajoute pas d'honoraires, écrivit Beyaert, satisfait d'avoir pu, par les quelques peines que je me suis données, reconnaître les rapports si bienveillants que je n'ai cessé d'avoir avec feu le gouverneur » (Archives de la Banque Nationale, Beyaert à Prévinaire, 28 octobre 1869).